

## **MARILYN NADEAU ET NADINE VIAU À LA PRÉFECTURE**

Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

**McMasterville, le 24 octobre 2023** – La MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est fière d'annoncer l'élection de madame Marilyn Nadeau, mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste au poste de préfète de la MRCVR pour un deuxième mandat de deux ans. Cette dernière a été élue par acclamation lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRCVR tenue ce mercredi 22 novembre 2023. En ce qui concerne la nomination du (de la) préfet(-ète) suppléant(e), la mairesse de la ville de Beloeil, madame Nadine Viau, a été nommée à l'unanimité à ce poste.

Soulignons que c'est la première fois dans l'histoire de la MRCVR que nous retrouvons deux femmes à la préfecture. Les membres du Conseil de la MRCVR félicitent chaleureusement leur préfète et leur préfète suppléante, témoignant de leur dynamisme et engagement.

*« Je tiens à remercier mes collègues, maires et mairesses du territoire de la vallée du Richelieu, pour leur appui et pour leur confiance. Je poursuis ce rôle avec enthousiasme et avec fierté afin de les représenter au niveau régional pour les deux prochaines années. »* a exprimé Mme Nadeau, mairesse de Saint-Jean-Baptiste.

*« C'est mon bonheur de voir représenté les deux réalités urbaines et rurales dans l'équipe de la préfecture qui rappelle notre signature « ruraine » et je remercie Normand Teasdale pour l'impeccable représentation des 2 dernières années. »* a précisé madame Viau, mairesse de Beloeil.

### **À PROPOS DE LA MRCVR**

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités et les villes de la vallée du Richelieu, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Son mandat est d'exercer les pouvoirs et les responsabilités que lui confèrent la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Code municipal du Québec*. Couvrant un territoire d'approximativement 134 000 habitant(e)s, l'organisation interagit au niveau de l'aménagement du territoire et de la mobilité, du développement agricole, culturel, économique, social et touristique, de la sécurité incendie, des cours d'eau et des matières résiduelles. La MRCVR assume également la responsabilité de certains mandats que lui confèrent ses municipalités et villes ainsi que divers organismes partenaires.

– 30 –